

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 4 DÉCEMBRE 2023

À une séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, la salle Le Cœur du fjord, le 4 décembre 2023, à 17 h 30, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy

ABSENCES : M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M. Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h.

ORDRE DU JOUR

Résolution 2023-12-358

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Administration générale :**
- D. Administration générale :**
 - a) Avis de présentation règlement 616 ;**
 - b) Dépôt du projet de règlement 616 ;**
- E. Période de questions**
- F. Levée de la séance**

Résolution 2023-12-359

Avis de présentation règlement 616

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 616

RÈGLEMENT NUMÉRO 616 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 563 ET SES AMENDEMENTS NUMÉROS 582 ET 592 DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET IMPLANTATION DE MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ET À CET A CET EFFET, À UNE DÉPENSE ET À UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS LA SOMME DE 983 132 \$ PAR BILLET, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 4 décembre 2023, à 18 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 616 modifiant le règlement numéro 563 et ses amendements numéros 582 et 592 décrétant le remplacement du système de réfrigération et implantation de mesures d'efficacité énergétique, des travaux d'amélioration du centre récréatif et à cet a cet effet, à une dépense et à un emprunt n'excédant pas la somme de 983 132 \$ par billet, remboursable sur une période de 15 ans.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2023-12-360

Dépôt du projet de Règlement numéro 616 modifiant le règlement numéro 563 et ses amendements numéros 582 et 592 décrétant le remplacement du système de réfrigération et implantation de mesures d'efficacité énergétique, des travaux d'amélioration du centre récréatif et à cet a cet effet, à une dépense et à un emprunt n'excédant pas la somme de 983 132 \$ par billet, remboursable sur une période de 15 ans.

Le conseiller, monsieur Guillaume Lavoie, donne avis que le « Règlement 616 modifiant le règlement numéro 563 et ses amendements numéros 582 et 592 décrétant le remplacement du système de réfrigération et implantation de mesures d'efficacité énergétique, des travaux d'amélioration du centre récréatif et à cet a cet

effet, à une dépense et à un emprunt n'excédant pas la somme de 983 132 \$ par billet, remboursable sur une période de 15 ans » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 616 modifiant le règlement numéro 563 et ses amendements numéros 582 et 592 décrétant le remplacement du système de réfrigération et implantation de mesures d'efficacité énergétique, des travaux d'amélioration du centre récréatif et à cet a cet effet, à une dépense et à un emprunt n'excédant pas la somme de 983 132 \$ par billet, remboursable sur une période de 15 ans » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2023-12-361

Levée de la séance

Il est proposé par M. Philippe Roy que la séance soit levée à 17 h 35.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire